



Probleme dans une association loi de 1901

Par **redrackam**, le **14/05/2017** à **14:36**

Bonjour ,
je ne sais pas dans quelle rubrique poser ma question, qui est celle ci

ma femme fait partie des Vices présidents d'une (grosse) association (plus de 1000 membres) loi de 1901.

Elle est en conflit avec la présidente qui abuse de son autorité, et certains autres vice présidents qui ne font pas le travail qui leur est confié, et qui ne supportent pas les "rappels" à l'ordre de ma femme sur le sujet.

L'association a son propre système d'email, qui utilise gmail. Ainsi, si on appelle XX l'association, le VP chargé des relations publiques a une adresse `vp_public_relation@xx.com`.

Récemment, ma femme a découvert que d'autres VP, peut être sous le couvert de la présidente, ont accédé à son compte VP et lus tout ces emails...
peut-elle porter plainte en justice, et sur quelle base juridique..

merci d'avance pour la réponse.

Par **morobar**, le **14/05/2017** à **16:37**

Bonjour,
Il ne s'agit pas d'un compte nominatif, mais fonctionnel, donc pas de recours.
Avec un compte gmail, la connaissance du mot de passe suffit pour le changer.
[citation] la présidente qui abuse de son autorité[/citation]

Sachant que cette autorité est complète et la seule reconnue et précisée par les statuts on voit mal en quoi consiste cet abus.

Par **Visiteur**, le **14/05/2017** à **16:54**

Bonjour

Amha, il ne s'agit pas en l'occurrence d'une boîte mail privée.

À condition qu'ils ne soient pas identifiables comme personnels...et sachant que tout mail envoyé ou reçu par un collaborateur à l'aide de son ordinateur professionnel est censé être professionnel, le responsable peut dès lors y avoir librement accès.